

RPI BROCHON-FIXIN

INSCRIPTION DANS UNE ECOLE MATERNELLE OU ELEMENTAIRE DU RPI BROCHON-FIXIN



Année scolaire 2024-2025

Vous habitez à Brochon ou à Fixin et vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école du RPI.

Pour cela, vous devez déposer un dossier d'inscription au secrétariat de la mairie de votre domicile.

Du 2 avril au 3 mai 2024

Par mail : mairiedebrochon@wanadoo.fr / mairiedefixin@orange.fr

Par courrier :

> Mairie de Brochon - 16, route des Grands Crus - 21220 BROCHON

> Mairie de Fixin - 21, route des Grands Crus - 21220 FIXIN



PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

(seuls les dossiers complets seront transmis aux directeurs pour admission définitive)

Dans tous les cas :

- 1 photocopie complète du livret de famille (*les parents et tous les enfants*)
- 1 photocopie du carnet de santé (*pages de vaccinations uniquement*)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (*quittance EDF / téléphone, ...*)
- 1 enveloppe petit format timbrée au tarif normal et libellée à votre adresse

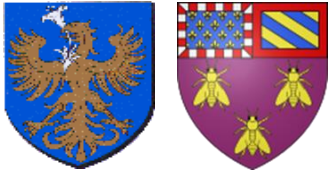
Selon les cas :

- en cas de changement d'établissement : 1 certificat de radiation
- en cas de divorce ou de séparation : 1 copie de la page du jugement indiquant les modalités de garde de l'enfant et de l'autorité parentale
- dérogation de secteur (pour les enfants non domiciliés à Fixin ou à Brochon) à demander aux mairies des communes concernées
- en cas de problème de santé (diabète, asthme, allergie,...) il faudra le signaler au directeur / à la directrice de l'école afin d'établir un projet d'accueil individualisé (PAI).

A LA CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :

Vous recevrez un **certificat d'inscription scolaire**.

Le directeur d'école procédera à l'**admission définitive** de votre enfant.



INSCRIPTION À L'ÉCOLE RPI BROCHON-FIXIN

MATERNELLE

ÉLÉMENTAIRE

RPI BROCHON-FIXIN

Année scolaire 2024-2025

à compléter et à retourner à la mairie jusqu'au 3 mai 2024

ENFANT :

Nom :

Prénoms :

Sexe : garçon fille

Date de naissance : . . / . . /

à..... Département /__/_/

Adresse :

.....

Classe : TPS* PS MS GS

CP CE1 CE2 CM1 CM2

** toute petite section : pour les enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2022,
l'inscription sera prononcée en fonction des effectifs de la classe.*

PARENTS :

	PERE	MERE
Nom-Prénom		
Adresse		
Adresse courriel		
Tél. domicile		
Tél. portable		
Tél. professionnel		
Adresse employeur		
Situation matrimoniale	<input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> marié <input type="checkbox"/> union libre <input type="checkbox"/> PACSÉ <input type="checkbox"/> séparé <input type="checkbox"/> divorcé	
autorité parentale :	<input type="checkbox"/> conjointe <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> autre : _____	

INSCRIPTIONS :

Si l'enfant était scolarisé en 2023-2024, préciser l'établissement * :

.....

Ville :

Classe (en 2023-2024) :

**joindre certificat de radiation*

Nom du médecin traitant :

Tél :

L'enfant présente-t-il des problèmes de santé ?

NON

OUI (*établir un projet d'accueil individualisé auprès du directeur d'école*)

Signatures des deux parents